Envoyé en préfecture le 17/07/2026
Reçu en préfecture le 17/07/2026
Publié le
ID : 056-215602640-20260717-1007202605-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Commune de KERNASCLÉDEN
5 RUE DE BRISSAC
56540 KERNASCLEDEN

Département
DU MORBIHAN
Arrondissement
DE PONTIVY
Canton
DE GOURIN

Séance du 10 juillet 2026

Délibération : N° 1007202605

Nombre de conseillers :
En exercice : 11
Présents : 8
Votants : 9

L'an deux mille vingt six le Vendredi 10 Juillet, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en séance ordinaire dans la salle municipale sous la présidence de M Christophe CARARIC, Le Maire

Date de convocation du Conseil : 03 juillet 2026

Présent(s) : Christophe CARARIC, Christine QUÉMENER, Jean-François LE BOUTOUILLER, Valentin LE BOUTOUILLER, Mégie LE CUNFF, Marie-Françoise LE GOFF, Cécile TALHOUARN, Olivier TROMILIN

Absent(s) : Romain AUGUSTIN, Sébastien PERRON, Cindy ROULET (pouvoir à Valentin LE BOUTOUILLER)

Secrétaire de séance : Olivier TROMILIN

SUPPRESSION DU POSTE D'ATTACHÉ TERRITORIAL PRINCIPAL SUITE À LA MISE À LA RETRAITE DU TITULAIRE

DELIBERATION

Vu le Code général de la fonction publique, notamment ses dispositions relatives à la création et à la suppression des emplois ;

Vu le tableau des effectifs de la collectivité ;

Vu la décision en date du 20 octobre 2025, modifié le 19 mars 2026 , prononçant la mise à la retraite de Madame LE GALLO Patricia, attaché territorial principal, à compter du **1er juillet 2026** ;

Considérant que le poste d'attaché territorial principal occupé par l'agent n'a plus vocation à être maintenu au regard de l'organisation des services ;

Considérant qu'il appartient à l'assemblée délibérante de modifier le tableau des effectifs en conséquence ;

DECISION

Les membres du Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents décident :

- D'approuver la suppression du poste d'attaché territorial principal, relevant du cadre d'emplois des attachés territoriaux, qui sera supprimé au tableau des effectifs de la collectivité à compter du 1er juillet 2026 suite à la mise à la retraite de son

Envoyé en préfecture le 17/07/2026
Reçu en préfecture le 17/07/2026
Publié le
ID : 056-215602640-20260717-1007202605-DE

titulaire.

- De modifier en conséquence le tableau des effectifs dont la nouvelle composition figure en annexe. Il sera transmis au contrôle de légalité conformément aux dispositions en vigueur.

Pour : 9 Contre : 0 Abstention : 0

Émis et rendu exécutoire
le 17 juillet 2026
Reçu en Préfecture
le 17 juillet 2026
Publié ou notifié
le

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.
Au registre sont les signatures.
Pour Copie Conforme :

En Mairie, le 17 juillet 2026

Le Maire

Christophe CARARIO

